

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 30 MAI 2016, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE-SAINT-LUC, À 19 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Sidney Benizri  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A.  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jonathan Shecter, Directeur général associé intérimaire  
Directeur des services juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 19 h pour se terminer à 19 h 05. Une (1) personne a demandé la parole et elle a été entendue.

1) Brian Wolofsky

Le résidant exprime son désaccord quant à la réduction de la limite de vitesse sur le chemin Fleet de 50 km/h à 40 km/h, et le maire Brownstein répond qu'une série d'autres mesures concernant la circulation ont été proposées avec ce changement de limite de vitesse. Il explique que toutes ces questions et mesures incluant, sans s'y limiter, la limite de vitesse, ont été coordonnées avec la Ville de Hampstead dans le but d'améliorer la sécurité sur le chemin Fleet et d'assurer une circulation plus fluide.

160544

**DÉVELOPPEMENT URBAIN - C-13-16 AMÉNAGEMENT DU PARC CAVENDISH-KILDARE (ENTREPRENEUR)**

---

ATTENDU QUE la Ville a lancé l'appel d'offres public numéro C-13-16 pour les services d'un entrepreneur pour la construction d'un parc à l'intersection du boulevard Cavendish et du chemin Kildare, et qu'elle a reçu neuf (9) soumissions conformes;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour services d'entrepreneur relativement à la construction d'un parc à

l'intersection du boulevard Cavendish et du chemin Kildare au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Vespo, conformément à l'appel d'offres C-13-16, pour la somme de 220 296,05 \$, plus les taxes applicables;

QUE, de plus, la Ville prévoit un montant correspondant à 10 %, plus les taxes applicables, pour éventualités et extras si nécessaires, à condition qu'ils soient approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses décrites ci-dessous seront financées par le règlement d'emprunt 2447 approuvé préalablement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire »

QUE le certificat du trésorier n° 16-0109 a été émis le 25 mai 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

160545

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2321-2 À ÊTRE INTITULÉ :  
«RÈGLEMENT 2321-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2321 INTITULÉ :  
«RÈGLEMENT SUR LA VITESSE DANS LES RUES» AFIN DE RÉDUIRE LA  
LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN FLEET DE 50 KM/H À 40 KM/H»**

---

La Conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2321-2 à être intitulé : «Règlement 2321-2 amendant le règlement 2321 intitulé : «Règlement sur la vitesse dans les rues» afin de réduire la limite de vitesse sur le chemin Fleet de 50 km/h à 40 km/h» sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

160546

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2321-2 À ÊTRE INTITULÉ : «RÈGLEMENT 2321-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2321 INTITULÉ : «RÈGLEMENT SUR LA VITESSE DANS LES RUES» AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN FLEET DE 50 KM/H À 40 KM/H»**

---

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

160547

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À APPROXIMATIVEMENT 19 H 10, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER